



Conseil Municipal

Du
20/07/2011

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **15/07/2011**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
29**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2011
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2011
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE ONZE, le vingt juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, Mlle WAII Mariam.

ETAIENT EXCUSES

OU ABSENTS :

M SCHULER Jérôme

Pouvoir donné à :

Rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

Rapporteur: Le Maire

Je vous invite à prendre connaissance du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la commune, gérés en régie directe.

Dans ce rapport, j'ai pris soin de rappeler en introduction les enjeux de ces services publics très importants et des efforts financiers que nos concitoyens font:

- Pour maintenir une excellente qualité de service.
- Préserver la ressource en eau.
- Réduire l'impact environnemental de l'assainissement.

Ce rapport n'est pas seulement un constat, il constitue un élément de gestion indispensable pour la commune et un outil d'information des consommateurs.

Décision prise à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS